



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2019

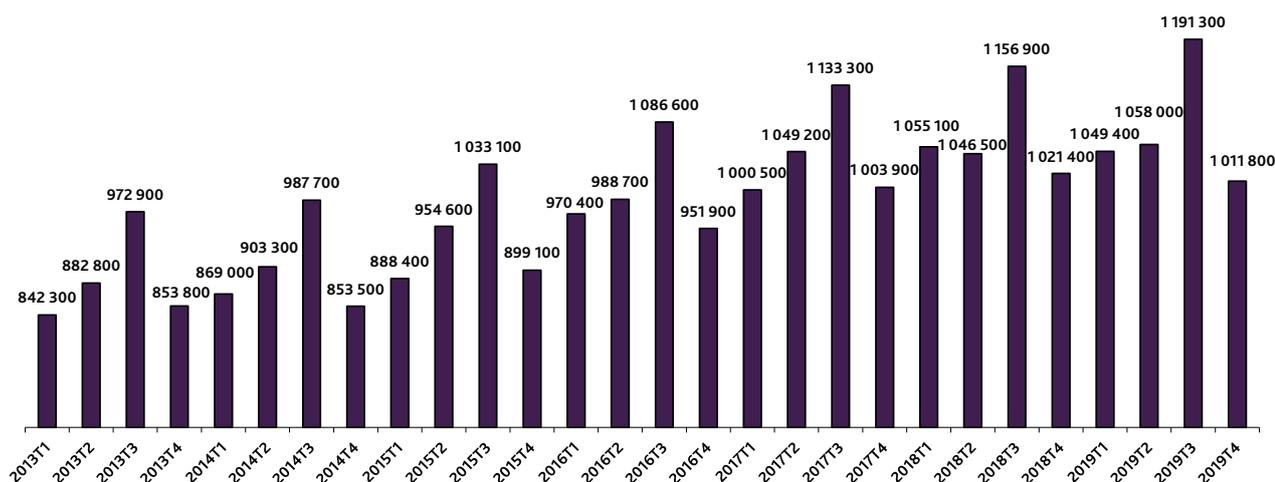


Au quatrième trimestre 2019, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en baisse de 0,9% sur un an

Au cours du quatrième trimestre 2019, 1 011 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en baisse de 0,9% par rapport au quatrième trimestre 2018. Sur un an, cela représente plus de 4,3 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse de 3,4%. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. Graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1

#### NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Globalement, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 0,2 point au quatrième trimestre [cf. Tableau 1].

Si le nombre de reprises d'emploi diminue légèrement sur un an (-0,9%), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B connaît une baisse plus importante de 3,4%. Le nombre de reprises d'emploi est en hausse pour les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus par rapport au quatrième trimestre 2018 (+2,1%), avec un taux d'accès à l'emploi en hausse de 0,2 point. À l'inverse, le nombre de reprises d'emploi diminue pour le reste de la population : 210 900 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, en baisse de 0,9% sur un an. Or, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge diminue de 3,4% et le taux d'accès à l'emploi augmente de 0,3 point sur un an pour cette catégorie d'âge. 646 200 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans soit une baisse de 1,7% sur un an, mais un taux d'accès à l'emploi en augmentation de 0,2 point. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, 671 400 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (-0,8% sur un an) et 340 400 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (-1,2%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1

### NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T4 2019	T4 2018	Évolution	Taux mensuel moyen* au T4 2019 (évolution par rapport à T4 2018)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>1 011 800</b>	<b>1 021 400</b>	<b>-0,9%</b>	<b>7,7% (+0,2 pt)</b>
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	210 900	212 800	-0,9%	11,5% (+0,3 pt)
de 25 à 49 ans	646 200	657 100	-1,7%	8,4% (+0,2 pt)
de 50 ans ou plus	154 700	151 500	2,1%	4,3% (+0,2 pt)
depuis moins d'un an	671 400	676 700	-0,8%	9,1% (+0,2 pt)
depuis un an ou plus	340 400	344 600	-1,2%	5,9% (+0,2 pt)
hommes	501 000	508 800	-1,5%	7,8% (+0,1 pt)
femmes	510 800	512 600	-0,4%	7,6% (+0,2 pt)

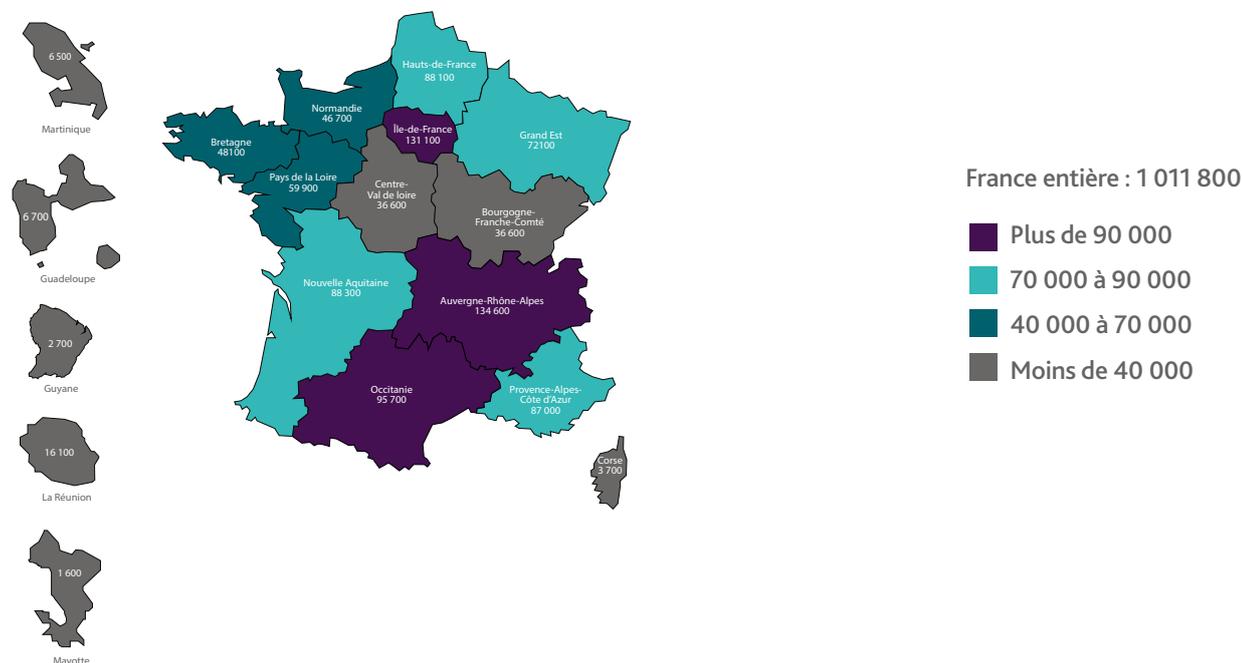
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail

## Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 sont l'Île de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie [cf. Carte 1].

Carte 1

### NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2019 PAR RÉGION



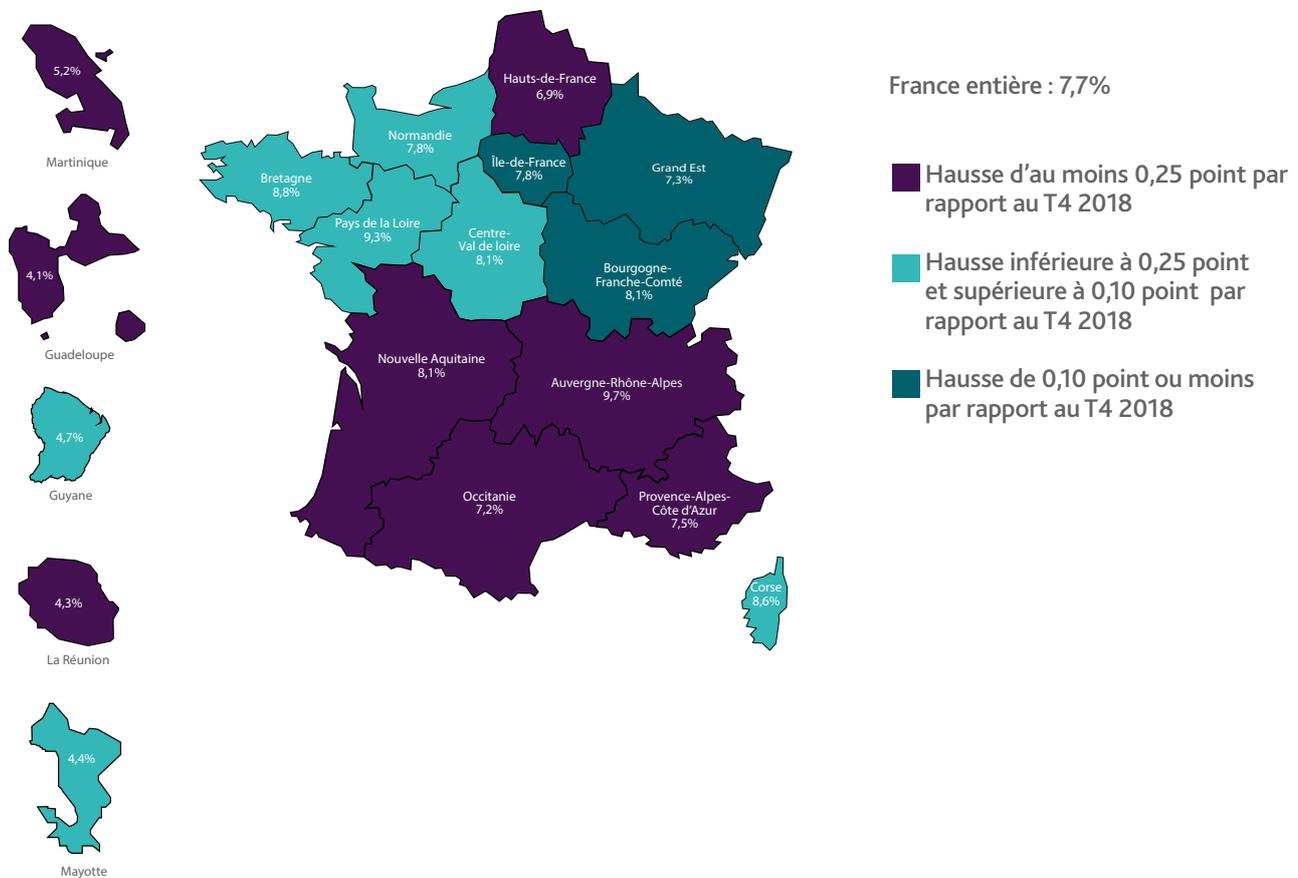
Cependant, ces régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le nombre important de retours à l'emploi est associé à un taux d'accès plutôt élevé en région Auvergne-Rhône-Alpes (9,7%) et Pays de la Loire (9,3%) alors que les régions Hauts de France (6,9%) et Corse (5,8%) sont associés à des taux plus faibles.

Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2019, les régions du sud de la France métropolitaine ainsi que les Hauts-de-France connaissent des hausses sensibles de leur taux de reprise d'emploi supérieur à 0,25 point [cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

### Carte 2

#### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2019



## Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

### RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2018 ET 2019

Région	4 <sup>e</sup> trimestre 2019			4 <sup>e</sup> trimestre 2018		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	9,7%	134 600	464 700	9,4%	134 300	476 400
Bourgogne-Franche-Comté	8,1%	36 600	149 900	8,1%	37 200	153 100
Bretagne	8,8%	48 100	181 300	8,6%	48 700	188 300
Centre-Val de Loire	8,1%	36 600	151 000	7,9%	37 400	157 100
Corse	5,8%	3 600	21 000	5,5%	3 700	22 100
Grand Est	7,3%	72 100	328 600	7,2%	73 800	340 400
Guadeloupe	4,0%	6 700	55 000	3,8%	6 800	59 200
Guyane	4,0%	2 700	22 400	3,8%	2 700	23 800
Hauts-de-France	6,9%	88 100	424 400	6,7%	89 800	449 900
Ile de France	7,8%	181 100	776 200	7,9%	186 900	793 000
La Réunion	3,7%	16 100	145 300	3,1%	14 000	151 000
Mayotte	3,8%	1 600	13 900	3,4%	1 100	11 300
Martinique	4,9%	6 500	43 600	4,8%	6 600	46 100
Normandie	7,8%	46 700	199 400	7,7%	47 900	208 600
Nouvelle Aquitaine	8,1%	88 300	361 100	7,9%	89 400	377 400
Occitanie	7,2%	95 700	441 700	6,9%	94 000	453 300
Pays de la Loire	9,3%	59 900	213 900	9,1%	59 600	217 300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,5%	87 000	384 700	7,2%	87 400	403 100
<b>National</b>	<b>7,7%</b>	<b>1 011 800</b>	<b>4 378 000</b>	<b>7,5%</b>	<b>1 021 400</b>	<b>4 531 200</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB.

Données brutes, France entière

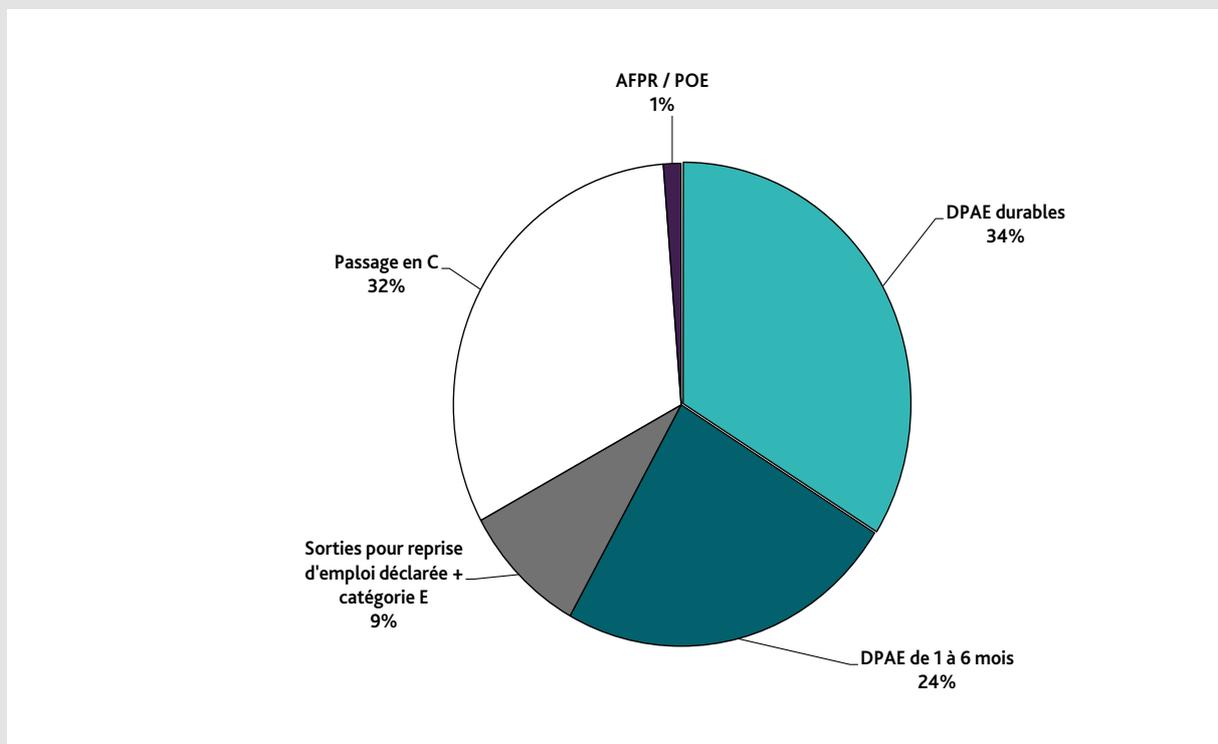
## Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 58% des reprises d'emploi au quatrième trimestre 2019 [cf. Graphique 2].

Près de 30% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>1</sup>, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>2</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

### Graphique 2

#### COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 9% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.  
2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

### Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>3</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2016/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>4</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>5</sup>
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

### Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**



ISSN 2555-8404